ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Article 1er

Poser sa candidature avant le 1er septembre (c'est à dire un an avant le début de la saison sportive) :

- Soit par courrier adressé au Responsable C.G.S (Commission Gestion Sportive), avec copie au Secrétaire de Ligue et aux Présidents concernés : Département ou Ligue
- Soit directement sur le site Internet de la ligue exclusivement pour les compétitions régionales.

Article 2

En raison de l'utilisation du logiciel fédéral (ISIS), les championnats régionaux pistolet et carabine se dérouleront dans la mesure du possible sur un même lieu. Afin de saisir les résultats dans les meilleures conditions la G.S. devra disposer d'un local isolé y compris pendant les 3 heures (maxi) qui suivent la fin de la compétition.

Pour tous les championnats régionaux, les organisateurs doivent obligatoirement mettre en place un service de restauration afin de satisfaire les tireurs, les accompagnateurs et les arbitres, et ainsi faciliter le bon déroulement des compétitions.

Article 3

Établir un planning prévisionnel (prévoir ¾ heure à 1 heure entre les séries suivant le nombre de postes et 1 série le dimanche après-midi) en fixant une date limite d'inscription et l'envoyer 4 semaines avant la rencontre aux :

- Responsables compétitions des sociétés.
- Responsable **C**ommission **G**estion **S**portive (ainsi qu'aux membres de la commission).
- Responsable des convocations des arbitres et au **R**esponsable **R**égional d'**A**rbitrage.

Article 4

Établir un planning définitif et l'envoyer 1 **semaine** avant la compétition aux :

- Responsables compétitions des sociétés.
- Responsable **C**ommission **G**estion **S**portive (ainsi qu'aux membres de la commission).
- Responsable des convocations des arbitres et au **R**esponsable **R**égional d'**A**rbitrage.

Attention de ne pas faire tirer les scolaires dans la 1ère série le samedi après-midi.

Le Responsable des convocations des arbitres fera parvenir la liste des arbitres qui officieront au Responsable de la compétition.

Article 5

Lutte Anti-dopage. (Se référer à l'article I-A.1.1 des Règles Générales C.G.S.)

Les sociétés organisatrices devront faire apparaître sur les plannings prévisionnel et définitif qu'un «Contrôle anti-dopage peut-être effectué à tout moment pendant le championnat».

Mettre à disposition un local pour ces contrôles.

Article 6

Les Récompenses des Championnats Régionaux et Coupes de Ligues, à l'exception du Championnat Régional Écoles de Tir, seront remises lors de la "Journée des Récompenses".

Pour les Championnats Départementaux : définir le nombre de coupes et de médailles par discipline et par catégorie et l'envoyer au responsable des récompenses départemental.

Article 7
Préparer les paquets de cartons numérotés et vérifiés (pour le nombre de cartons, voir la dernière page de ce document). Les cartons devront être de bonne qualité, afin d'éviter des problèmes de machineries « RIKA ou DISAG ». Prévoir des cartons supplémentaires et un fond de cible pour les carabiniers. Prévoir pour les postes d'arbalète des réceptacles en plomb en quantité suffisante pour être changés tous les dix traits.
Préparer les fiches plannings et les classer sur un support à l'endroit du contrôle des armes et des équipements. Prévoir d'autres supports pour l'affichage des résultats provisoires.
Les paquets de cartons seront distribués sur le pas de tir aux tireurs juste avant le début de la série par les arbitres.

Article 8
Ouvrir le stand au minimum 1 Heure 30 avant le début de la première série. Afficher au pas de tir à un endroit visible : les points de qualification de la saison en cours, la composition des jurys, la liste des arbitres officiants et le responsable de l'arbitrage.

Article 9
Aménager un emplacement pour le contrôle des licences, armes et des équipements, si possible une salle située à l'extérieur de la salle de tir. Le matériel de contrôle sera fourni par la C.R.A. Le secrétariat du contrôle est assuré par la société organisatrice, ainsi que la fourniture du petit matériel (élastique, gommettes, fiches de corrections…).
Prévoir du personnel en nombre suffisant (de 4 à 6 personnes) pour seconder les arbitres.
Pour certaines disciplines : aménager une table pour que les tireurs fassent remplir et signer leur fiche planning par un arbitre.

Le tirage au sort des postes de tir est effectué par le responsable de la compétition avant le début du championnat (logiciel ISIS).

Article 10
Il n'y a pas de seconde lecture après un contrôle par machine électronique, le jaugeage des impacts est interdit.
« Lors du contrôle électronique, en cas de contestation du résultat, le tireur doit pouvoir regarder ses cartons ».
À tous les niveaux de la G.S., les tireurs auront accès à leurs cartons, uniquement en cas de réclamations *(Article 6.15.1 du R.T.G. ISSF)* avec dépôt de 25 € (appel 50€).

Article 11
Établir le classement définitif qui comprendra obligatoirement les informations suivantes :
- Nature de la compétition (Dép. ; Reg.)
- Lieu et date de la compétition.
- Nom ; Prénom ; Société ; Département ; Ligue.
- Discipline et catégorie.
- Séries ; total général et barrages éventuels.
- Classement des tireurs, avec s'il y a lieu les mentions : ET (étranger), HM (Hors Match), HC (Hors Classement), HP (handicapé).
- Niveau de qualification obtenu "en fonction des disciplines" : Rég. ; Fra 1.; Fra 2.

Article 12
Délais de transmission des résultats définitifs

IMMEDIATEMENT aux personnes suivantes :
- Responsable C.G.S., même s'il est responsable compétition d'une société (**rcl@liguetirfc.info**)
- Président du C.D et les R.D.C. (pour les Départementaux)

Dans les 48 heures aux personnes suivantes :
- Membres de la C.G.S., même s'ils sont responsables compétition d'une société
- Responsable formation ligue (rfl@liguetirfc.info)
- Responsable entrainement ligue (rel@liguetirfc.info)
- Webmaster de la ligue pour mise à jour du site Internet de la ligue

Dans la semaine aux personnes suivantes :
- Sociétés participantes.
- Secrétaire de la Ligue.
- Trésorier de la Ligue et celui du Département (pour les championnats départementaux).

Article 13

La mise en conformité des installations, le montage, la maintenance, le démontage des postes de tir sont assurés par la société organisatrice ainsi que le fléchage d'accès au stand et aux différentes salles.

PREPARATION DES CARTONS

Disciplines 10m

-	Carabine	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	Pistolet	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	Arbalète	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	Pistolet VITESSE	1 cible d'essai Essais et Match : 1 coup par cible (ciblerie) vérifier le diamètre d'ouverture.	
-	Pistolet STANDARD	1 cible d'essai	Match : 5 coups par cible.

Pistolet 25m

-	Passe de Précision	1 cible d'essai Comptage tous les dix coups (Temps entre séries de 5 coups 1minute).	Match : 10 coups par cible.
-	Passe de Vitesse	2 cibles par tireur, bouchées après chaque série. Comptage tous les dix coups (Temps entre séries de 5 coups 1minute).	
-	Standard	1 cible d'essai	Match :10coups par cible. Les 5 premiers marqués.
-	Vitesse 25m	5 cibles par tireur et demi-Match, bouchées après chaque série.	

Pistolet 50m	1 cible d'essai	Match :10coups par cible

Carabine 50m

-	60 Balles couché	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	3 positions genou	2 cibles d'essai	Match : 2 coups par cible.
-	3 positions couché	2 cibles d'essai	Match : 2 coups par cible.
-	3 positions debout	2 cibles d'essai	Match : 2 coups par cible.

Ecoles de Tir

-	Carabine	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	3 x 10	2 cibles d'essai / position	Match : 1 coup par cible.
-	Pistolet	4 cibles d'essai	Match : 1 coup par cible.
-	3 / 7	1 cible d'essai / 5 coups	Match : 5 coups par cible.
-	Pistolet VITESSE	1 cible d'essai Essais et Match : 1 coup par cible (ciblerie) vérifier le diamètre d'ouverture.	